

Relevé de décisions

du Conseil d'administration de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine

Réunion du lundi 17 juin 2019

Le Conseil d'administration s'est réuni le lundi 17 juin 2019 à 18h, à la salle polyvalente de St-Hilaire-les-Places, sous la présidence de M. Daniel FAUCHER, Président.

Membres titulaires

Représentants des Communautés de communes

M. René ARNAUD, Vice-Président de la Communauté de communes du Val de Vienne et maire d'Aixe-sur-Vienne
M. Jean-Luc CELERIER, Vice-Président de la Communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne et adjoint au maire de Château-Chervix
M. Daniel FAUCHER, Conseiller communautaire à la Communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus et adjoint au maire de Nexon
M. Christophe GEROUARD, Président de la Communauté de communes Ouest Limousin et adjoint au maire d'Oradour-sur-Vayres
M. Serge MEYER, Vice-Président de la Communauté de communes du Val de Vienne et conseiller municipal à Aixe-sur-Vienne
Mme Delphine PERRIER-GAY, Vice-Présidente de la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix et maire de Lagnac-le-Long
Mme Sylvie VALLADE, Conseillère communautaire à la Communauté de communes Pays de Nexon-Monts de Châlus et maire de St-Hilaire-les-Places

Représentants du Conseil de développement

M. Alain DORANGE, Représentant sur le territoire intercommunal du Pays de Saint Yrieix
M. Jean-Michel MENARD, Représentant sur le territoire intercommunal Pays de Nexon-Monts de Châlus

Membres associés

M. Jean-Loup CASTELLAN, Délégué territorial à la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Vienne

Autres

/

Animateurs

Mme Emmanuelle BONNET, Chargée de mission à la Fédération de la Châtaigneraie Limousine
M. Jérôme CHINN, Directeur-adjoint de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine
Mme Isabelle DUMAS, Directrice de la Fédération de la Châtaigneraie Limousine
M. Christophe LAMBERT, Chargé de mission à la Fédération de la Châtaigneraie Limousine
Mme Catherine LYRAUD, Chargée de mission à la Fédération de la Châtaigneraie Limousine

Personnes excusées

M. Pierre ALLARD, Vice-Président de la Communauté de communes Porte Océane du Limousin et maire de Saint-Junien
M. Sylvain CAIROLA, Représentant du Conseil de développement sur le territoire intercommunal de Briance Sud Haute-Vienne
Mme Anne-Marie CAMPION, Représentante du Conseil de développement sur le territoire intercommunal Pays de Nexon – Monts de Châlus
Mme Annie DARDILHAC, Vice-Présidente de la Communauté de communes Porte Océane du Limousin et maire de Javerdat
M. Stéphane DELAUTRETTE, Président de la Communauté de communes Ouest Limousin et maire de Les Cars, pouvoir à Mme Delphine PERRIER-GAY
M. Bruno DESCUBES, Représentant du Conseil de développement sur le territoire intercommunal Ouest Limousin, pouvoir à M. Alain DORANGE
M. Jean DUCHAMBON, Vice-Président de la Communauté de communes Porte Océane du Limousin et maire de St-Victorien, pouvoir à M. René ARNAUD
M. Emmanuel DEXET, Vice-Président de la Communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus et maire de Bussière-Galant, pouvoir à Mme Sylvie VALLADE
M. Dominique GERMOND, Vice-Président de la Communauté de communes Ouest Limousin et adjoint au maire de St-Laurent-sur-Gorre
M. Gérard KAUWACHE, Vice-Président de la Communauté de communes du Val de Vienne et Maire de Saint-Yrieix-sous-Aixe, pouvoir à M. Serge MEYER
M. Philippe LACROIX, Vice-Président de la Communauté de communes Porte Océane du Limousin et maire d'Oradour-sur-Glane, pouvoir à M. Daniel FAUCHER
M. Francis LATRONCHE, Vice-Président de la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix et maire de La Roche-l'Abeille
M. Guy RATINAUD, Conseiller communautaire à la Communauté de communes Ouest Limousin et maire d'Oradour-sur-Vayres, pouvoir à M. Christophe GEROUARD
M. Christian REDON-SARRAZY, Vice-Président de la Communauté de communes Briance Sud Haute-Vienne et maire de Meuzac, pouvoir à M. Jean-Luc CELERIER
Mme Josette SALESSE, Présidente du Conseil de développement, pouvoir à M. Jean-Michel MENARD

Nombre de membres titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 9 Pouvoirs : 9

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc CELERIER

Le quorum étant respecté, la séance est ouverte à 18h15.

En préambule, le Président donne la parole Mme le Maire de Saint-Hilaire-les-Places pour une présentation de sa commune.

I. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Président rappelle la nécessité de désigner un secrétaire de séance, de par les statuts de la Châtaigneraie Limousine.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration désignent Jean-Luc CELERIER comme secrétaire de séance.

II. Règlement d'intervention du dispositif de cofinancement de projets éligibles au programme européen Leader

Le Président rappelle que par délibération en date du :

- 17 décembre 2018, à l'unanimité, le Conseil d'administration de la Châtaigneraie Limousine a approuvé la mise en place d'un dispositif de soutien financier aux projets privés éligibles au programme européen Leader ;
- 1^{er} avril 2019, à l'unanimité, l'Assemblée générale extraordinaire de la Châtaigneraie Limousine a adopté la nouvelle proposition de statuts avec l'introduction d'un article spécifique à ce dispositif.

Il indique qu'un règlement d'intervention doit maintenant être adopté afin d'activer ce dispositif. Il note que ce règlement ainsi qu'un modèle de convention d'intervention financière figurent en annexe du dossier de séance de la présente réunion.

Il donne la parole à Jérôme CHINN pour un bref rappel des principales caractéristiques de ce dispositif de cofinancement de projets privés éligibles au programme européen Leader.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration approuvent le projet de règlement intérieur (tel que présenté) afin d'activer le dispositif de cofinancement, par la Châtaigneraie Limousine, de projets privés éligibles au programme européen Leader.

III. Contractualisation « Territoire d'industrie »

Le Président fait état d'une rencontre avec la Présidente du Pays Périgord Vert le 14 mai dernier, en présence du Président du Parc naturel régional Périgord-Limousin. Ensemble, ils se sont interrogés sur l'opportunité pour le Pays Périgord Vert et la Châtaigneraie Limousine de travailler ou non à une contractualisation « Territoire d'industrie ». Ils ont conclu que la tâche était difficile au vu des délais mais qu'une absence de mobilisation sur ce dispositif leur serait vraisemblablement reprochée par la suite.

Il indique que par délibération en date du 27 mai 2019, à l'unanimité, le Bureau de la Châtaigneraie Limousine a approuvé l'intérêt pour la Châtaigneraie Limousine d'une contractualisation « Territoire d'industrie », aux côtés du Pays Périgord Vert.

Isabelle DUMAS décrit succinctement le dispositif « Territoire d'industrie ».

Principales caractéristiques du dispositif

Les « Territoires d'industrie » sont des intercommunalités situées dans les campagnes, les espaces périurbains, les villes petites et moyennes, présentant une forte identité et un savoir-faire industriels, et où l'ensemble des acteurs, notamment les entreprises et les collectivités locales, sont mobilisés pour le développement de l'industrie.

Plus de 1,3 milliards d'euros de l'Etat et de ses opérateurs (Banque des Territoires, Bpifrance, Pôle emploi, Business France) sont prioritairement fléchés vers les projets des territoires d'industrie.

L'Etat a confié le pilotage du dispositif « Territoires d'industrie » aux Régions. Le Pays Périgord Vert et la Châtaigneraie Limousine coordonnent la candidature « Territoire d'industrie » suivant le souhait de la Région Nouvelle-Aquitaine d'articuler cette nouvelle contractualisation avec la contractualisation territoriale.

Le dispositif « Territoires d'industrie » vise à apporter des réponses sur 4 axes définis au niveau national : attirer, recruter, innover, simplifier. Les actions du contrat doivent s'inscrire sur ces axes.

En région Nouvelle-Aquitaine, chaque contrat comportera au maximum 10 actions (cf. exigence d'un caractère stratégique et structurant). Évolutif, il intègrera :

- des actions transverses à l'ensemble du territoire (a minima une action transverse) ;
- des actions infra-territoire d'industrie, qu'elles concernent un secteur géographique ou un secteur d'activité.

Les filières concernées sont celles figurant au schéma régional de développement économique (SRDEII). S'y ajoutent le tourisme et le numérique, dès lors que la chaîne de valeurs est traitée de l'amont à l'aval.

La Région souhaite que l'ensemble des contrats des territoires d'industrie soit soumis à ses élus en séance plénière les 16 et 17 décembre prochains, ce qui impose un rétroplanning serré.

Afin de permettre une représentation complète de ses EPCI, pour leur territoire d'industrie, le Pays Périgord Vert et la Châtaigneraie Limousine ont choisi de nommer un binôme élu / industriel par EPCI. Les chambres consulaires et le Parc naturel régional Périgord-Limousin sont également associés au Comité de pilotage local du dispositif.

Plusieurs élus regrettent que les délais d'élaboration de cette nouvelle contractualisation soient aussi serrés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration valident l'engagement de la Châtaigneraie Limousine, aux côtés du Pays Périgord Vert, dans une contractualisation « Territoire d'industrie ».

IV. Expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée »

Lors des rencontres avec les Communautés de Communes de la Châtaigneraie Limousine, le Président indique que beaucoup d'élus l'ont interpellé sur les résultats finaux de l'ADECT (Action de Développement de l'Emploi et des Compétences Territoriale). Il ajoute que les financements d'Etat sur le poste d'animation de l'ADECT (occupé par Catherine LYRAUD) s'arrêtent en fin d'année 2019. Il mentionne qu'il a donné mission à Catherine LYRAUD de regarder des expérimentations, des actions plus innovantes en matière d'économie et d'emploi. Il note que l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » a ainsi été repérée et qu'elle constitue un véritable projet de territoire. Avant de céder la parole à Catherine LYRAUD, il souligne que cette expérimentation permettrait de capitaliser le travail mené jusqu'alors par cette salariée.

Catherine LYRAUD indique que l'objectif de cette expérimentation est de ramener en emploi des chômeurs de longue durée en créant des activités non concurrentielles au sein d'une ou de plusieurs entreprises spécifiques dites « à but d'emploi ». Elle fait état des éléments suivants.

Principales caractéristiques de l'expérimentation

Un groupe de travail détecte et contacte les chômeurs de longue durée (inscrits ou non à Pôle Emploi), volontaires pour cette expérimentation. Il recense également des activités dont le territoire a besoin et qui ne sont pas déjà assurées par des entreprises privées.

Grâce à la création d'une entreprise à but d'emploi, des chômeurs reviennent en emploi pour exercer ces activités manquantes, en tenant compte de leurs savoir-faire, compétences et envies d'apprendre. Les CDI ainsi créés sont financés pour partie par le transfert du coût du chômage pour la société (RSA, allocations...) vers l'entreprise à but d'emploi plutôt que vers les bénéficiaires. Ce mécanisme a nécessité le vote de la loi n°2016-231 du 29 février 2016 d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée. Ainsi, 10 territoires, qui comptent entre 5 000 et 10 000 habitants, sont aujourd'hui engagés dans l'expérimentation pour une durée de 5 ans.

Le pilotage d'un projet « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » (TZCLD) repose sur un Comité Local d'Emploi (CLE), composé des acteurs mobilisés du territoire. Si la Châtaigneraie Limousine engageait un travail en faveur de l'émergence d'un projet TZCLD, elle aurait besoin de s'appuyer sur un comité de préfiguration.

Une seconde phase d'expérimentation est en préparation. Elle nécessite le vote d'une nouvelle loi qui devrait intervenir en fin d'année 2019.

La Châtaigneraie Limousine a adhéré récemment à l'association « TZCLD » afin de mieux connaître l'expérimentation et les phases méthodologiques de son déploiement. Elle a ainsi participé à l'Assemblée générale de l'association le 14 mai dernier.

Les membres du Conseil d'administration soulignent l'intérêt de cette expérimentation. Au vu de l'ampleur de la tâche (détection des personnes privées durablement d'emploi, des activités manquantes...), ils mettent l'accent sur l'importance d'une dynamique collective, qui se maintienne dans la durée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration :

- **approuvent l'intérêt, pour la Châtaigneraie Limousine, d'engager un travail en faveur de l'émergence d'un projet « TZCLD » ;**
- **actent la mise en place un comité de préfiguration.**

A la demande des élus présents, une fiche synthétique de présentation de l'expérimentation sera rédigée. Elle sera distribuée aux personnes potentiellement intéressées pour s'impliquer dans le comité de préfiguration TZCLD.

V. Actions relatives à la mobilité

Le Président indique que le projet collectif « De l'Auto au Vélo : changeons de Pédales ! », coordonné par la Châtaigneraie Limousine, est lauréat de l'appel à projets national « Vélos et territoires », lancé par l'Etat et l'ADEME en septembre 2018. Dans ce cadre, il mentionne que la Châtaigneraie Limousine prévoit la réalisation d'un schéma directeur vélo sur son périmètre afin que ses acteurs disposent d'un cadre commun pour le développement de politiques cyclables. Il précise que ce schéma

sera réalisé conjointement avec celui de la Communauté de Communes Pays de Nexon-Monts de Châlus, dans le cadre d'un groupement de commandes.

Par ailleurs, le Président indique que la Châtaigneraie Limousine définit actuellement ses besoins pour la conduite d'une étude globale sur la mobilité.

Enfin, il signale que la Châtaigneraie Limousine a organisé récemment une réunion de travail avec ses Communautés de Communes membres pour d'une part, amender le cahier des charges du schéma directeur vélo et d'autre part, déterminer les axes de travail pour l'étude globale mobilité.

Alain DORANGE indique que la question d'une politique cyclable est abordée dans le cadre du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), sur le territoire intercommunal du Pays de Saint-Yrieix.

Christophe LAMBERT fait état d'une rencontre avec les services de la Communauté urbaine Limoges Métropole concernant la continuité des itinéraires cyclables à usage touristique notamment.

Les membres du Conseil d'administration prennent note de ces informations.

VI. Besoins en ingénierie sur la thématique « santé »

Le Président indique que ce point est ajourné.

VII. Programme européen Leader : plans d'actions thématiques et coopération

1. Actions collectives Leader 2018-2019

1.1 Démarche accessibilité et tourisme pour tous : plan de financement modificatif

Le Président rappelle que sur la base du plan d'actions triennal 2018-2020, par délibération du 17 décembre 2018, le Conseil d'administration a validé, à l'unanimité, les actions collectives impliquant les dépenses à engager en 2018-2019 sous maîtrise d'ouvrage de la Châtaigneraie Limousine avec un montant prévisionnel de dépenses (hors celles relatives aux postes dédiés à l'animation-suivi de la démarche). Il ajoute que deux actions font l'objet d'ajustement de dépenses à la hausse ; les autres demeurent inchangées ou sont abandonnées. Il fait un point détaillé pour chaque action.

EMPLOIS			RESSOURCES			
Nature	Montant € TTC initial	Montant € TTC modifié	Nature	Montant € initial	Montant € modifié	%
Frais de formation	900	900	FEADER Leader (19.2)	17 600	20 000	80
Frais de prestations (sessions de formation, frais de traduction)	15 300	18 000	Autofinancement	4 400	5 000	20
Frais de missions (partenaires du handicap)	600	600				
Frais de communication interne et externe	3 000	3 300				
Frais de séjour : délégation en Loire-Forez (préparation de la coopération)	2 200	2 200				
TOTAL	22 000	25 000	TOTAL	22 000	25 000	100

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration approuvent le nouveau plan de financement prévisionnel ci-dessus.

1.2 Démarche de développement et de structuration des sports et loisirs de nature : plan de financement modificatif

Le Président rappelle que sur la base du plan d'actions triennal 2018-2020, par délibération du 17 décembre 2018, le Conseil d'administration a validé, à l'unanimité, les actions collectives impliquant les dépenses à engager en 2018-2019 sous maîtrise d'ouvrage de la Châtaigneraie Limousine avec un montant prévisionnel de dépenses (hors celles relatives aux postes dédiés à l'animation-suivi de la démarche). Il indique que le programme d'actions fait l'objet d'ajustements et détaille ces derniers. Il ajoute que ces ajustements ont pour conséquence de réduire sensiblement le budget prévisionnel de cette opération.

Il mentionne par ailleurs que le plan d'actions, initialement proposé pour 18 mois (janvier 2018 - juin 2019), est prolongé jusqu'en décembre 2019.

EMPLOIS			RESSOURCES			
Nature	Montant € TTC initial	Montant € TTC modifié	Nature	Montant € initial	Montant € modifié	%
Travailler sur les activités à potentiel, dans le respect des milieux	10 000	0	FEADER Leader (19.2)	31 200	11 960	80
Travailler sur des offres assemblées, de la journée à la semaine	4 000	3 350	Autofinancement	7 800	2 990	20
Fédérer les acteurs autour de traits d'image communs, tout en respectant les identités de chacun	5 000	1 250				
Se doter d'une stratégie et de moyens de communication communs et partagés	10 000	0				
Etudier et encourager la mutualisation des biens, des services et des postes entre les partenaires	10 000	9 750				
Se doter de moyens d'animation et de fonctionnement dédiés	0	600				
TOTAL	39 000	14 950	TOTAL	39 000	14 950	100

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration approuvent le nouveau plan de financement prévisionnel ci-dessus.

1.3 Démarche de revitalisation des bourgs, centres-bourgs, centres-villes : plan de financement modificatif

Le Président rappelle que sur la base du plan d'actions triennal 2018-2020, par délibération du 23 avril 2018, le Conseil d'administration a validé, à l'unanimité, les actions collectives impliquant les dépenses à engager sous maîtrise d'ouvrage de la Châtaigneraie Limousine en 2018-2019 avec un montant prévisionnel de dépenses (hors celles relatives aux postes dédiés à l'animation-suivi de la démarche). Il indique que le programme d'actions fait l'objet d'ajustements. Il ajoute que ces ajustements ont pour conséquence de réduire sensiblement le budget prévisionnel de cette opération.

Il mentionne par ailleurs que le plan d'actions, initialement proposé pour 18 mois (janvier 2018 - juin 2019), est prolongé jusqu'en décembre 2019.

EMPLOIS			RESSOURCES			
Nature	Montant € TTC initial	Montant € TTC modifié	Nature	Montant € initial	Montant € modifié	%
Préparation de la coopération (stage + rencontres Intergals)	2 000	1 800	FEADER Leader (19.2)	24 480	4 280	80
Stage Université (FSLH)	1 500	650	Autofinancement	6 120	1 070	20
Voyages d'étude Nivernais-Morvan	2 700	1 500				
Réunion EPF + journée étude Poitou-Charentes	400	400				
Accompagnement de groupes à l'habitat participatif	24 000	0				
Sensibilisation / information habitat participatif et/ou habitat partagé	0	1 000				
TOTAL	30 600	5 350	TOTAL	30 600	5 350	100

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration approuvent le nouveau plan de financement prévisionnel ci-dessus.

2. Coopération Leader

2.1 Coopération territoriale sur les centres-bourgs

Le Président indique que la Châtaigneraie Limousine travaille depuis décembre 2018 sur un projet de coopération Leader avec 4 autres territoires français :

- la Communauté d'agglomération du Loire-Forez ;
- le Pays de la Vallée du Lot 47 ;
- le Parc naturel régional du Morvan ;
- le Pays de Gâtine.

Le Président donne la parole à Christophe LAMBERT. Ce dernier mentionne que plusieurs actions sont en cours de définition :

- l'organisation d'un cycle de séminaires tournants sur les 5 territoires partenaires, entre octobre 2019 et octobre 2021 ;
- la réalisation de supports audiovisuels de capitalisation / diffusion de ces séminaires ;
- une action de formation en direction d'élus et de techniciens des communes / Communautés de Communes.

Suite à la décision du Bureau de la Châtaigneraie Limousine le 27 mai 2019, il précise qu'un groupement de commandes a été lancé pour missionner un prestataire sur la réalisation de supports audiovisuels. Il ajoute que cette solution pose cependant quelques difficultés et qu'une autre piste est actuellement privilégiée.

Il présente ensuite le budget et le plan de financement prévisionnels du projet de coopération.

Budget prévisionnel

Dépenses	Coût par territoire (en € TTC)
Organisation séminaire octobre 2021	8 000
Déplacement séminaires partenaires	5 300
Supports de capitalisation / diffusion	5 500
Se former	2 300
Total	21 100

Plan de financement prévisionnel

Dépenses (en € TTC)	Recettes (en € TTC)	
21 100	Leader 19.3 (80%)	16 880
	Autofinancement (20%)	4 220

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration :

- **valident l'engagement dans ce projet et le plan de financement prévisionnel correspondant qui sera présenté devant le Comité de programmation Leader ;**
- **donnent pouvoir au Président pour valider et signer tous les documents afférents à la mise en œuvre du projet de coopération dont l'accord de partenariat, la demande de soutien au programme Leader, les opérations de marchés publics nécessaires à l'engagement des dépenses le cas échéant.**

2.2 Coopération territoriale sur les activités de pleine nature accessibles

Le Président indique qu'à l'initiative de la Communauté d'agglomération Loire-Forez, une rencontre sur le tourisme durable a rassemblé 5 territoires français pour discuter les bases d'un projet de coopération (novembre 2018). Il précise que la thématique retenue est celle de l'accessibilité des activités de pleine nature à tous.

Il mentionne que ce projet de coopération réunirait :

- la Communauté d'agglomération Loire-Forez porteuse du Gal du Forez ;
- le PNR des Causses du Quercy et le Gal Figeac Quercy Vallée de la Dordogne ;
- le PETR / Gal Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher ;
- le Gal Châtaigneraie Limousine.

Il ajoute que l'objectif de ce projet serait de créer des produits pleine nature accessibles, attractifs sur chaque territoire / promouvoir ensemble nos territoires auprès de réseaux spécialisés. Il cède la parole à Emmanuelle BONNET qui détaille le contenu du projet : « concevoir sur chaque territoire un séjour 3 jours / 2 nuits accessible tous handicaps pour publics individuels en collaboration avec les socioprofessionnels du handicap. Ces séjours seront testés par des délégations composées

d'experts. Une vidéo de promotion sera réalisée pour diffusion dans les réseaux spécifiques et salons ». Elle fait état d'un calendrier prévisionnel, de septembre 2019 à mars 2021.

Emmanuelle BONNET présente ensuite le budget et le plan de financement prévisionnels du projet de coopération.

Budget prévisionnel

Dépenses	Coût par territoire (en € TTC)	Coût mutualisé (en € TTC)
Analyse / Observation des clientèles (CDD 3/4 mois)	12 000	
Formation des prestataires APN	0	
Phase test : déplacement du comité d'expert Séjour 3 jours / 2 nuits (6 à 8 experts)	2 800	
Réalisation d'une vidéo promotionnelle des séjours	2 600	8 000
Autres outils de communication à préciser (encart dans magazines spécialisés, participation à un salon, etc.)	1 500	4 000
Temps de rencontres coopération (lancement, mi-parcours, final)	4 100	
Total	23 000	

Plan de financement prévisionnel

Dépenses (en € TTC)	Recettes (en € TTC)	
24 000	Leader 19.3 (80%)	18 400
	Autofinancement (20%)	4 600

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration :

- **valident l'engagement de la Châtaigneraie Limousine dans ce projet qui sera présenté devant le Comité de programmation Leader ;**
- **approuvent le budget prévisionnel qui sera affiné au fur et à mesure de la mise en œuvre ;**
- **donnent pouvoir au Président pour valider et signer tous les documents afférents à la mise en œuvre du projet de coopération dont l'accord de partenariat, la demande de soutien au programme Leader sur la mesure 19.3 du PDRL, les marchés publics nécessaires à l'engagement des dépenses le cas échéant.**

VIII. Recrutement de personnel temporaire

Le Président indique que la Châtaigneraie Limousine a eu recours à une stagiaire pendant 10 semaines pour :

- une analyse globale de sa communication et de ses outils en la matière ;
- la conception d'une plaquette de présentation de son programme européen Leader ;
- la captation d'images et le montage de vidéos (réunion de l'Assemblée Générale, éductour à Rouffiac, journée dédiée à des projets cyclotouristiques).

Il ajoute que la Châtaigneraie Limousine a embauché en CDD, à compter de ce jour jusqu'au 31 juillet 2019, cette personne pour les missions de communication suivantes :

- finaliser la plaquette de présentation de son programme Leader et en gérer l'impression en lien avec un prestataire ;
- apporter des modifications à son site Internet afin qu'il soit plus visuel (conception d'infographies notamment) ;
- monter les images captées lors d'une journée dédiée à des projets cyclotouristiques ;
- actualiser le recueil des offres touristiques accessibles et gérer l'impression du document en lien avec un prestataire.

Par ailleurs, il mentionne que comme vu dans les points précédents, la Châtaigneraie Limousine pourrait avoir recours à du personnel temporaire plutôt qu'à des prestataires pour :

- l'analyse, l'observation des clientèles, dans le cadre du projet de coopération Leader sur les activités de tourisme de pleine nature ;
- l'étude et la facilitation des mutualisations, dans le cadre du développement et de la structuration des sports et loisirs de nature.

IX. Questions diverses

En l'absence de questions diverses, la séance est clôturée à 19h50.

De ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.
Fait à Nexon, le 09 octobre 2019.

Le Président,
Daniel FAUCHER


**FÉDÉRATION
CHÂTAIGNERAIE LIMOUSINE**
Site de la Monnerie
87150 ORADOUR SUR VAYRES

Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc CELERIER

